

30/04/2011 A 2078

207 B 143

A LOCA SCOOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Haute Boulogne
56360 LE PALAIS
494326994 RCS LORIENT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le 01 novembre,
A 10 heures 30,
Au siège social à LE PALAIS,

Monsieur Yann GUEN, demeurant Route de Bangor 56360 LE PALAIS,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A LOCA SCOOT,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 9 Haute Boulogne, 56360 LE PALAIS à route de Bangor, 56360 LE PALAIS, à compter du 01/11/2011 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL.

Le siège social est fixé : Route de Bangor, 56360 LE PALAIS.

Le reste de l'article demeure inchangé.


16

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Yann GUEN

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

YG.